

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU 14/01/2020

Délibération n° CFVU_2019/20-35

Délibération rendue :

☐ pour décision

☒ pour avis

Délibération à caractère réglementaire :

☒ Oui

☐ Non

DESCRIPTION DE LA DÉLIBÉRATION

- **Référence issue de l'ordre du jour** : 5. Réponse au plan du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche « Bibliothèques ouvertes plus 2020-2023 »
- **Objet du vote** : Vote pour attribuer un avis favorable au dossier de réponse au plan du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche « Bibliothèques ouvertes plus 2020-2023 »
- **Annexes jointes à la délibération** : dossier d'appel à projet – réponse de l'UFC
- **Anciennes délibérations adoptées sur le même objet, le cas échéant** :

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Nombre de membres composant le conseil : 40
- Nombre de membres en exercice : 39
- Quorum : 19
- Membres présents : 17
- Membres représentés : 10
- Total : 27

DÉCOMPTÉ DES VOTES

- Refus de vote : 0
- Abstention(s) : 4
- Votants : 27
- Blanc(s) ou nul(s) (en cas de vote à bulletin secret) : NC
- Suffrages exprimés (nombre de votants, déduction faite des blancs et nuls)
 - ⇒ Pour : 19
 - ⇒ Contre : 4

RÉSULTAT DU VOTE

☒ Délibération adoptée

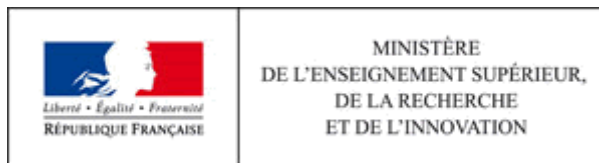
☐ Délibération rejetée

Fait à Besançon, le 15/01/2020



Pour le président et par délégation
La Directrice Générale des Services


Rabia DEGACHI



Appel à projets Plan « Bibliothèques ouvertes + »

Cadre de réponse

Ouverture de l'appel à projets : 14 octobre 2019
Date limite de dépôt des dossiers : 20 décembre 2019

Chaque regroupement d'établissements au sens de l'article 62 de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013, et chaque université peuvent porter un unique projet.

Les projets d'élargissement des horaires d'ouverture le dimanche sont portés par des regroupements d'établissements.

Les regroupements d'établissements sont encouragés à coordonner et porter l'ensemble des projets des universités membres via un cadre de réponse unique pour ses composantes.

Si le regroupement auquel elles appartiennent ne coordonne pas leur action dans le cadre du présent appel à projets, les universités portent un projet et renseignent le présent cadre de réponse à titre individuel.

Les dossiers de candidature doivent être constitués à partir de ce cadre de réponse, et des annexes demandées en complément. Les dossiers incomplets ou présentés sous une autre forme ne seront pas pris en compte.

Les dossiers seront envoyés obligatoirement par courrier électronique, en fichiers attachés, sous le nom AAP_PBO_NOMDEL'ETABLISSEMENT (extension en .docx, .doc ou .odt pour le cadre de réponse, les documents composant l'annexe pouvant être adressés au format PDF), à l'adresse suivante :

louis.delespierre@enseignementsup.gouv.fr

Plan « Bibliothèques ouvertes + » – Appel à projets 2019

Cadre de réponse

1. Fiche d'identité du projet	3
1.1. Informations administratives	4
1.2. Généralités sur le ou les établissements	5
2. Description du projet	7
2.1. Description et orientation du projet	7
3. Moyens et caractéristiques techniques (2 pages maximum)	9
3.1. Elargissement des horaires d'ouverture	9
3.2. Mise en place de dispositifs permettant de connaître le taux d'occupation des bibliothèques	9
3.3. Amélioration de la qualité des services rendus aux usagers (hors horaires d'ouverture)	9
4. Organisation et management du projet (2 pages maximum)	10
5. Calendrier d'exécution du projet	10
6. Évaluation financière du projet	11
6.1. Evaluation du coût du projet	12
6.2. Financement demandé au MENESR	14
6.3. Autres financements	16
7. Liste des pièces à fournir	16

1. Fiche d'identité du projet

Etablissement porteur du projet	
Désignation	Université de Franche-Comté
Statut : Regroupement (préciser la nature) / Université	Université
Projet	
Caractéristiques du projet	Cocher les champs pertinents (plusieurs choix possibles) : ☒ Elargissement des horaires d'ouverture en soirée ☒ Elargissement des horaires d'ouverture le samedi ☐ Elargissement des horaires d'ouverture le dimanche ☐ Elargissement des horaires d'ouverture pendant les vacances universitaires ☐ Autres <u>Mesures d'accompagnement du projet</u> ☐ Mise en place de dispositifs permettant de connaître les taux d'occupation des bibliothèques ☐ Amélioration de la qualité des services des bibliothèques universitaires aux usagers (sur l'ensemble de l'ouverture) ☐ Conventions avec d'autres services universitaires ☐ Autre (mise en place d'accès badgés sur des horaires élargis, déménagement de collections, réalisation de supports de communication...) :
Calendrier prévisionnel (indiquer les mois marquant le début et la fin du projet, au sein de la période suivante : 2020 - 2023)	Début de mise en œuvre : septembre 2020 Fin de mise en œuvre : décembre 2023
Liste des partenaires (extérieurs au porteur de projet)	
Résumé du projet (1 500 caractères max.)	Extension des nocturnes de la BU Santé le mercredi jusqu'à 22 h), et ouverture le samedi après-midi (12 h – 19 h).
Budget total du projet	44 947,00 €
Financement demandé au MESRI	17 978,80 €

1.1. Informations administratives

Etablissement porteur du projet :

Désignation : Université de Franche-Comté

Numéro Siret : 192 512 150 00363

Coordonnées postales : 1 rue Claude Goudimel - 25030 Besançon cedex - France

Personne ayant qualité pour engager l'établissement porteur du projet :

Nom, Prénom	BAHI Jacques
Qualité	Président de l'Université de Franche-Comté
Courriel	president@univ-fcomte.fr

Personne responsable du projet (chef de projet) :

Nom, Prénom	JANDEAUX Jeanne-Marie
Qualité	Directrice du Service commun de la documentation
Courriel	jeanne-marie.jandeaux@univ-fcomte.fr
Téléphone	03.63.08.20.51

Gestionnaire chargé du suivi comptable et financier du projet

Nom, Prénom	CALAIS François
Qualité	Conservateur responsable de la BU Santé
Courriel	francois.calais@univ-fcomte.fr
Téléphone	03.81.66.66.44

Nom de l'établissement gestionnaire (dans le cas où le projet est géré par un établissement différent de l'établissement porteur) :

Personne ayant qualité pour engager l'établissement porteur du projet :

Nom, Prénom	
Qualité	
Courriel	

Le cas échéant, informations sur les partenaires du projet (à répéter pour chaque partenaire) :

Désignation :

Coordonnées postales :

Personne ayant qualité pour engager le partenaire du projet :

Nom, Prénom	
Qualité	
Courriel	

1.2. Généralités sur le ou les établissements

Effectifs étudiants (année universitaire 2017-2018)

Préciser le nombre d'étudiants inscrits dans l'université / dans les établissements membres du regroupement, en distinguant les effectifs par cycle :

Cycle universitaire	Nombre d'étudiants inscrits ¹
Licence	14375
Master	5557
Doctorat	674

¹ En personnes physiques, inscriptions principales et secondaires

Offre de places dans les bibliothèques (année universitaire 2019-2020)

Le tableau ci-dessous présente l'état de l'offre en matière d'ouverture et de places dans les bibliothèques de la structure candidate au moment du dépôt du dossier, et donc **avant réalisation du projet**. Il doit être renseigné de manière exhaustive pour toutes les bibliothèques proposant au moins 200 places assises ou intégrées au projet, et accessibles aux étudiants indépendamment de leur niveau d'étude.

Nom de la bibliothèque	Site	Profil disciplinaire	Amplitude horaire hebdomadaire en semaine normale (en heures décimales ²)	Détail des horaires d'ouverture en semaine normale (donner détail pour chaque jour de la semaine)	Périodes de fermeture annuelle	Nombre de places assises
BU Santé (Service commun de la documentation de l'Université de Franche-Comté)	Besançon – Hauts-du-Chazal	Médecine, Pharmacie, paramédical	67 h (65 h)*	Lundi : 8h-20h Mardi : 8h-22h Mercredi : 8h-22h* Jeudi : 8h-20h Vendredi : 8h-20h Samedi : 9h-12h	Congés de Noël – De mi-juillet à mi-août	401

* : La nocturne du mercredi a été mise en place sur fonds propres (hors AAP) à la rentrée 2018, au vu du succès de celle du mardi qui s'inscrivait dans l'AAP 2016-2019. Cette nocturne du mercredi, déjà mise en place dans les faits, apparaît donc dans la demande de financement du présent AAP 2020-2023.

² Exemple : 65,5 h (= 65h et 30 minutes)

2. Description du projet

2.1. Description et orientation du projet

Afin de répondre à un fort besoin et à une demande pressante et récurrente des étudiants des filières médicales, la BU Santé du SCD de l'Université de Franche-Comté ambitionne de se rapprocher du volume horaire d'ouverture de nombreuses autres BU Santé au niveau national, et souhaite donc encore accroître ses horaires d'ouverture en proposant des ouvertures en nocturne deux fois par semaine (le mardi et le mercredi) jusqu'à 22 heures, ainsi qu'une ouverture le samedi après-midi jusqu'à 19 heures. Le SCD de l'Université de Franche-Comté n'offre pour l'instant aucune bibliothèque ouverte le samedi toute la journée dans son réseau (ouverture en matinée seulement des BU principales). Il semble donc indispensable d'ouvrir l'un de ses sites à Besançon. Il s'agit d'une demande récurrente de la communauté universitaire, particulièrement forte de la part des publics en Santé.

L'appel à projet PBO+ 2016-2019 a déjà permis de mettre en place une ouverture en nocturne le mardi jusqu'à 22 h en BU Santé et de maintenir l'ouverture en horaires normaux pendant les petites vacances universitaires dans les principales BU du réseau. Devant le succès et la forte fréquentation (mesurée par le dispositif Affluences), le SCD a décidé de financer sur fonds propres une seconde nocturne le mercredi depuis la rentrée 2018. La CFVU de l'Université a par ailleurs consenti en 2019 une "rallonge" en heures de CEE (Contrat Emploi Étudiants) pour soutenir ce projet. Cette seconde nocturne du mercredi fait donc l'objet d'une demande de consolidation dans le cadre du présent AAP.

Les objectifs du projet ont été définis sur les bases d'enquêtes régulières (2014, 2016, 2018) menées auprès du public au niveau du SCD, ainsi que sur les retours du dialogue quotidien de l'équipe avec les étudiants. L'analyse du taux de fréquentation des nocturnes déjà mises en place a également consolidé la pertinence du périmètre du projet.

Grand projet du SCD, l'extension des horaires d'ouverture de la BU Santé a été présentée en dialogue de gestion avec la gouvernance de l'Université en avril 2019.

La présente demande a donc pour objet :

- De consolider la deuxième nocturne du mercredi, actuellement financée sur fonds propres
- D'étendre l'ouverture de la BU le samedi à l'après-midi, de 12 h à 19 h, de septembre à mi-juin (38 semaines par an).

Site :	Besançon – BU Santé
Amplitude horaire hebdomadaire :	74 h
Jours, plages et périodes concernées par l'extension :	Mercredi : 20 h – 22 h (38 semaines de septembre à mi-juin) Samedi : 12 h – 19 h (38 semaines de septembre à mi-juin)
Services proposés :	prêt-retour, renseignements bibliographiques de premier niveau, prêt de petit matériel, impressions et photocopies, accès au wifi, ressources en ligne, salles de travail en groupe, dépôt de thèses, salle de co-working, salle de formation ouverte aux enseignants de l'UFR Santé.
Conditions d'accès :	Accès libre.

Tous les services accessibles en ligne seront disponibles (demande de PEB, suggestion d'achat, documentation électronique). Les services numériques resteront soumis, comme en journée, au bon fonctionnement des infrastructures informatiques. La Direction des systèmes informatiques et numériques de l'Université est associée au projet.

La communication en magasin, relativement rare à la BU Santé, ne pourra être assurée de 20h à 22h et le samedi après-midi, tout comme l'inscription de lecteurs extérieurs donnant lieu à un paiement en espèces. Les renseignements bibliographiques pointus seront dispensés, comme en journée la semaine, lors de rendez-vous individuels personnalisés.

La BU Santé est desservie par la ligne de tramway de Besançon (un passage toutes les 10 min de 20h à 22h et toutes les 15 min après 22h) et par deux lignes de bus, ce qui rend sa fréquentation par les usagers plus aisée.

Pour mesurer les effets de cette ouverture en nocturne, plusieurs outils seront utilisés :

- L'application Affluences, qui permet de mesurer précisément le taux d'occupation des places assises.
- L'enquête en ligne portant sur l'ensemble des bibliothèques qui sera menée en 2020, coordonnée par la Mission Services aux publics du SCD, sur les bases du questionnaire utilisé en 2014, 2016 et 2018 ; elle permettra de mesurer l'évolution de la satisfaction des étudiants au sujet des horaires. Une autre enquête similaire devrait être menée en 2022 ou 2023.
- Des enquêtes spécifiques à la BU Santé.
- En BU Santé, des messages de la boîte à idées, le dialogue quotidien avec les usagers, les rencontres avec les étudiants organisées 3 à 4 fois par an ("Café BU").

3. Moyens et caractéristiques techniques (2 pages maximum)

3.1. Elargissement des horaires d'ouverture

Deux personnes seront présentes sur place – un cadre titulaire sera d'astreinte, joignable par téléphone ; il pourra être sur site en moins de 30 minutes. En cas de problème de sécurité, l'agent de sécurité procédera à l'évacuation du bâtiment et à sa fermeture.

- Un moniteur étudiant contractuel assurera les fonctions traditionnelles d'accueil.
- Un agent d'une société de surveillance assurera sur place la surveillance et la sécurité des lieux. Il procédera à la fermeture et à la mise sous alarme du bâtiment.
- Des conservateurs titulaires seront d'astreinte téléphonique et présents en moins de 30 minutes sur place ;
- Les titulaires d'astreinte étant conservateurs, aucun système de compensation n'est prévu. Des négociations avec les représentants des personnels pourront être menées dans le cadre du Comité technique de l'Université et avec la Direction générale des services afin d'élargir les astreintes à d'autres catégories de personnels (et de permettre à tous les agents du SCD de travailler en heures supplémentaires payées ou bonifiées). Il s'agit d'une demande portée par la direction du SCD auprès de la gouvernance de l'Université pour le travail des personnels du SCD le week-end et en nocturne.
- La cafétéria voisine du CROUS assurera la restauration les soirs des nocturnes (réservation de sandwiches la veille, distribués le soir à la BU). Une restauration rapide commerciale sera possible le soir et le samedi midi également.
- Outre les traditionnels moyens de communication (site web, page Facebook, Affluences), des actions spécifiques de communication seront mises en œuvre pour faire connaître le projet aux usagers (impressions de flyer et d'affiches).

3.2. Mise en place de dispositifs permettant de connaître le taux d'occupation des bibliothèques

Le décompte des entrées et sorties, ainsi que la mesure du taux d'occupation sont assurés par le système Affluences. Une application publique gratuite disponible sur smartphone communique en temps réel le taux d'occupation. Celui-ci est également intégré au site web du SCD.

3.3. Amélioration de la qualité des services rendus aux usagers (hors horaires d'ouverture)

Le SCD de l'Université de Franche-Comté est engagé dans une démarche d'amélioration constante de la qualité de l'accueil des usagers. L'obtention du label "Marianne" est en cours (décembre 2019), et la BU Santé est déjà labellisée NoctamBU+ à la suite du Plan Bibliothèque Ouvertes + 2016-2019. Par ailleurs, l'Université de Franche-Comté est labellisée "Bienvenue en France" et HRS4R (Human resources strategy for researchers).

De nombreuses actions ont été menées par le SCD à la suite des enquêtes bisannuelles depuis 2014. L'augmentation du nombre de documents empruntables, le travail sur l'ergonomie du site web, l'acquisition d'un d'outil de découverte, la mise en place d'un réseau de salles de co-working et le

développement des services numériques, la démarche Marianne, sont autant d'exemples de la politique d'amélioration continue des services publics menée par le SCD et de sa volonté de faire évoluer les BU en fonction des attentes des publics et des nouveaux usages.

À la BU Santé, ce souci de qualité des services rendus se traduit par un dialogue constant avec les usagers (boîte à idées, page Facebook, Cafés BU) et par la mise en œuvre de solutions rapides pour répondre aux besoins des étudiants. En voici quelques exemples :

- Prêts de chargeurs de smartphones et armoires de rechargement
- Coin restauration dans le hall (cloisons acoustiques, mange-debout)
- Mise en place d'une salle de détente (canapés, fatboys, prises électriques) (financement via les appels à projets de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui ont permis de moderniser les BU du réseau)
- Équipement de la salle de formation pour permettre le déploiement de pédagogies innovantes (chaises node, écran interactif, clickshare, vidéo-projection, sonorisation ; financement sur Bonus Qualité Formation avec cofinancement de l'UFR Santé, appels à projets de la Région Bourgogne-Franche-Comté).

La réflexion sur les horaires porte à la fois sur l'ouverture des salles de lecture de la bibliothèque et sur celle de la salle de formation qui s'adaptent aux disponibilités des usagers. Des formations peuvent avoir lieu en soirée si nécessaire afin de s'articuler sur les horaires des internes en médecine par exemple.

À noter qu'à la suite d'un dégât des eaux important ayant impacté l'ensemble des salles de lecture (rupture massive de l'étanchéité des toitures) de janvier à avril 2019, la BU Santé est parvenue à maintenir l'ouverture au public du bâtiment, même partielle, aux horaires habituels. L'investissement de l'équipe de la BU et des services de l'UFR et de l'Université a été salué par les étudiants qui ont pu et ont tenu à travailler dans ces conditions dégradées, preuve s'il en était besoin, que des horaires d'ouverture étendus sont une priorité pour la BU Santé.

4. Organisation et management du projet (2 pages maximum)

Le pilotage du projet est assuré par la directrice du SCD et le conservateur responsable de la BU Santé. Le projet sera soumis à l'approbation de la CFVU et sera présenté au CA au début de l'année 2020.

Les grandes phases du projet, une fois le financement assuré, seront les suivantes :

- Signature d'un contrat annuel avec la société de sécurité
- Recrutement et formation d'un moniteur étudiant supplémentaire (4 étudiants actuellement)
- Mise en place d'actions de communication spécifiques au SCD
- Réalisation d'une enquête spécifique à la BU Santé et évaluation du dispositif, grâce aux indicateurs collectés.

5. Calendrier d'exécution du projet

Janvier-juin 2020 :

- Présentation du projet à la CFVU, puis au CA de l'Université

- Avenant au contrat avec la société de gardiennage
- Recrutement et formation d'un moniteur étudiant supplémentaire
- Actions de communication.

Septembre 2020

- Début des nocturnes et des ouvertures le samedi après-midi

Courant 2020 :

- Enquête générale de satisfaction au niveau du SCD

Juin 2021 :

- Enquête de satisfaction spécifique à la BU Santé

2022 ou 2023

- Enquête générale de satisfaction au niveau du SCD.

6. Évaluation financière du projet

Le coût du projet doit prendre en compte :

- les coûts liés au personnel recruté spécifiquement pour le projet ;
- les autres coûts, hors fluides et coût horaire des titulaires.

6.1. Evaluation du coût du projet

Ressources humaines

NB : L'établissement est libre de fixer le montant de la rémunération brute accordée à chaque étudiant, sans que toutefois celle-ci soit inférieure au produit du montant du SMIC par le nombre d'heures de travail effectuées. L'assiette annuelle des dépenses éligibles prise en compte par le ministère dans le calcul de sa participation (tableau 6.2) sera toutefois plafonnée en référence au montant du taux horaire brut en vigueur du SMIC.

	Janv 2020- dec 2020		Janv 2021 – dec 2021		Janv 2022– dec 2022		Janv 2023– dec 2023		Total
	Nombre d'heures réelles ³ (en heures)	Coût global évalué (en €)	Nombre d'heures réelles (en heures)	Coût global évalué (en €)	Nombre d'heures réelles (en heures)	Coût global évalué (en €)	Nombre d'heures réelles (en heures)	Coût global évalué (en €)	
Moniteurs étudiants	135	1 489,05 €	332	3 661,96 €	339	3 739,17 €	339	3 739,17 €	12 629,35 €
Personnels SSIAP et/ou société de sécurité	142,5	3 784,35 €	352	9 395,00 €	359	9 569,15 €	359	9 569,15 €	32 317,65 €
Total		5 273,40 €		13 056,96 €		13 308,32 €		13 308,32 €	44 947,00 €

NB : les calculs financiers ont été effectués sur la base du SMIC horaire et des tarifs de la société de gardiennage en vigueur en 2019

³ Pour la totalité des agents engagés dans la réalisation du projet. Exemple : 3 agents engagés pendant 16 semaines à raison de 3 heures par semaine = 144 heures

Autres frais (ces frais sont renseignés à titre indicatif et ne seront pas nécessairement intégrés dans la subvention)

	Nature de la dépense	Montant
Mise en œuvre de dispositifs informatiques : préciser leur nature (installation, maintenance...)		
Aménagements : préciser leur nature (mobiliers, mise en place d'accès badgé...)		
Autres, hors fluides (précisez)		
TOTAL « Autres frais » (hors fluides)		
TOTAL GENERAL « RH » + « Autres frais »		44 947,00 €

6.2. Financement demandé au MENESR

NB : Le coût complet diffère du montant du financement demandé dans le cadre de cet appel à projets. A ce stade, il est prévu que le soutien apporté par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation se porte à 40% des coûts liés aux postes de dépenses détaillés dans le tableau ci-dessous. Les champs comportant le symbole * sont renseignés à titre indicatif et ne seront pas nécessairement financés.

Postes de dépenses	Janv 2020 - dec 2020		Janv 2021 – dec 2021		Janv 2022 – dec 2022		Janv 2023 – dec 2023		Total
	Montant TTC	Financement demandé au MESRI ⁴	Montant TTC	Financement demandé au MESRI	Montant TTC	Financement demandé au MESRI	Montant TTC	Financement demandé au MESRI	
Embauche de contractuels étudiants, sur la base d'un smic horaire chargé	1 489,05	595,62 (40 %)	3 661,96	1 464,78 (40 %)	3 739,17	1 495,67 (40 %)	3 739,17	1 495,67 (40 %)	5 051,74 (40 %)
Personnels SSIAP et/ou société de sécurité	3 784,35	1 513,74 (40 %)	9 395,00	3 758,00 (40 %)	9 569,15	3 827,66 (40 %)	9 569,15	3 827,66 (40 %)	12 927,06 (40 %)
Acquisition d'équipements permettant le comptage des entrées et sorties *									
Acquisition d'un dispositif permettant d'indiquer le taux d'occupation									

⁴ Préciser le % que cela représente par rapport au montant TTC

des salles *									
Dépenses consacrées à des aménagements *									
Réalisation de supports de communication *									
Total	5 273,40	2 109,36 (40 %)	13056,96	5 222,78 (40 %)	13308,32	5 323,33 (40 %)	13308,32	5 323,33 (40 %)	17 978,80 € (40 %)

6.3. Autres financements

Préciser le montant et l'origine du co-financement

Cofinancements	Origine	Montant
Total des cofinancements		

7. Liste des pièces à fournir

Le présent cadre de réponse doit être accompagné des pièces suivantes :

- un courrier d'intention signé par le chef de l'établissement porteur du projet ;
- un courrier d'intention signé par chaque chef d'établissement partenaire du projet.



Le plan bibliothèques ouvertes + 2020-2023 : projet du SCD de l'Université de Franche-Comté

Le contexte national

- Fréquentation en hausse des BU
- Incitation ministérielle

Le contexte régional

- Une ouverture accrue des BU de l'UFC attendue par les publics et les tutelles
- Un axe important du projet de service du SCD et de la politique des services aux publics

Les objectifs du SCD:

- Elargir les horaires d'ouverture des BU le soir, le week-end et pendant les vacances en répondre à une attente forte des publics
- Améliorer la qualité des services des BU aux usagers



Le plan bibliothèques ouvertes + 2020-2023 : projet du SCD de l'Université de Franche-Comté

Le dispositif 2020-2023

- Pérennisation du dispositif mis en place dans le plan précédent
- Financement à 40%: embauche de contractuels étudiants, personnels de sécurité; équipements pour mesurer la fréquentation et le taux d'occupation des BU
- Un cadrage précis (créneaux horaires, nombre de places en BU)

Le plan bibliothèques ouvertes + 2020-2023 : projet du SCD de l'Université de Franche-Comté

La BU Santé aujourd'hui: une BU labellisée NOCTAMBU

Amplitude horaire hebdomadaire en semaine normale (en heures décimales)	Détail des horaires d'ouverture en semaine normale (donner détail pour chaque jour de la semaine)	Périodes de fermeture annuelle	Nombre de places assises
67 h (65 h)*	Lundi : 8h-20h Mardi : 8h-22h Mercredi : 8h-22h Jeudi : 8h-20h Vendredi : 8h-20h Samedi : 9h-12h	Congés de Noël De mi-juillet à mi-août	401

Le plan bibliothèques ouvertes + 2020-2023 : projet du SCD de l'Université de Franche-Comté

Extensions d'ouverture proposées

Nocturne: consolidation du mercredi : 20 h – 22 h (38 semaines de septembre à mi-juin.
Aujourd'hui cette ouverture est financée sur fonds propres SCD)

Week-end: ouverture le samedi en continu : 12 h – 19 h (38 semaines de septembre à mi-juin)

CEVU 14/01/2020

BU'

Le plan bibliothèques ouvertes + 2020-2023 : projet du SCD de l'Université de Franche-Comté

Coût du projet et financement demandé au MESR

Postes de dépenses	Janv 2020 - dec 2020		Janv 2021 – dec 2021		Janv 2022 – dec 2022		Janv 2023 – dec 2023		Total
	Montant TTC	Financement demandé au MESRI ¹	Montant TTC	Financement demandé au MESRI	Montant TTC	Financement demandé au MESRI	Montant TTC	Financement demandé au MESRI	
Embauche de contractuels étudiants, sur la base d'un smic horaire chargé	1 489,05	595,62 (40 %)	3 661,96	1 464,78 (40 %)	3 739,17	1 495,67 (40 %)	3 739,17	1 495,67 (40 %)	5 051,74 (40 %)
Personnels SSIAP et/ou société de sécurité	9 784,85	3 913,74 (40 %)	9 395,00	3 758,00 (40 %)	9 569,15	3 827,66 (40 %)	9 569,15	3 827,66 (40 %)	12 927,06 (40 %)
Total	5 278,40	2 109,36 (40 %)	13056,96	5 222,78 (40 %)	13308,32	5 323,33 (40 %)	13308,32	5 323,33 (40 %)	17 978,80 € (40 %)